

Huberdeau 2x oct. 2000.

Mémoire de Palmer Johnson

Suite aux auditions du BQ
Semaine du 10 Oct. 2000 à Huberdeau
suite aux démarches d'Hydro-Québec
pour l'implantation d'une ligne de
transport électrique haute-tension
Grand-Brûlé/Vignan

Ces copies pour votre gouverne

- DESTRUCTION = MAUVAISES HERBES
- UTILISATION DES PHYTOCIDES DANS LES EMRISE
D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AU QUÉBEC
ÉTAT ET SITUATION
- PHYTOCIDES DANS LES CORRIDORS DE
TRANSPORT : MAÎTRE CHEZ-NOUS DU
C.P.S.E.G. (Comité protection santé environ-
nement de Gaspe.)

Mémoires présentés au BAPE
12 Nov. 2000

Lors des audiences publiques du BAPE dans la semaine du 10 Oct 2000, je fus quelque peu surpris des réponses données aux questions traitant des pesticides ou encore herbicides ou fongicides.

J'ai aussi constaté le peu d'intérêt apporté par les ingénieurs de Syde Québec au danger, lors du tracé prévu pour l'implantation d'une ligne à haute tension, de pollution et de contamination possible des eaux du Lac à la Sente, réservoir d'eau potable pour la municipalité d'Huberdeau.

à la réponse évasive et négative à la question qui leur a été posée.

à savoir :

Quels contrôles ou services de Syde Québec mettra-t-elle à notre disposition entre autre pour la conservation de l'eau potable dans ce dit lac au cas d'accident de parcours ou au cas tiers possible.

et sans aucun doute, de pollution et
contamination de l'eau en des dates
pas si éloignées ? -

La réponse apportée n'a été qu'un
coffilage

Oui !

Non !

On n'y a pas pensé, mais si l'occa-
sion se présente lors des travaux on
y verra ... passant sous silence
les années à venir, soit à long terme.

Trop tard Mesieurs !

TROP tard !

L'eau contaminée ou polluée ne se
rétablit pas par des vœux pieux, ni
du revers de la main

Vous en avez une preuve évidente
en ce moment dans la ville de Walkerton
où il s'ensuivit un dizaine de morts
Et qu'aujourd'hui encore, après tous
les correctifs apportés, les utilisateurs
sont encore obligés de mettre du chlore
(ou eau de Javel) dans leur bain et
adieu pour l'eau potable.

Il me doit de vous sensibiliser à ce danger surmoir et par ailleurs

Considérant qu'aucune garantie ne peut être offerte que les écos. systèmes en place ne seront perturbés ou détruits du à l'implantation d'une ligne à haute-tension et surtout par son entretien avec l'usage de phytocides toxiques et résiduels.

Ayant travaillé au Jardin Botanique de Montréal pendant 32 ans.

Responsable du Département des Serres et ayant terminé ma carrière comme gardien et un des assistants de Pierre Bourque aujourd'hui maire de Montréal.

Voici mon expérience dans le domaine.

J'ai une formation en horticulture spécialisée.

Beaucoup de connaissances en botanique en biologie végétale, en génétique, en culture microscopique spéciale (cultures en éprouvette) et surtout en recherche sur la toxicité des pesticides en association avec des universités américaines de l'Oregon de Cornell de la Californie et aussi

avoir participé à plusieurs comités de recherches en physiologie et phytopathologie.

J'ai enseigné à l'I.F.A. de St-Basacinte l'Étalon horticulture, à des Cèges de Bois de Boulogne, André Laurendeau à des producteurs ainsi qu'à l'école de formation professionnelle du Jardin Botanique en horticulture (parainée par l'école secondaire Louis-Riel).

Je suis et me considère expert en matière d'insecticides, herbicides, fongicides, phytocides que je considère tous, sous le vocable de pesticides ayant tous des degrés de toxicité.

Tous certainement des toxines risi-uelles mortelles pour tout être vivant, selon la quantité inhalée, digestive ou cutanée.

Je suis aussi surpris et troublé par l'exposé du dit expert en pesticides.

Si je me souviens bien, il rapportait que si on impute lequel des "pesticides" répandus à plus de 10 mètres, n'était pas nocif pour la vie des êtres vivants, d'un cours d'eau, d'un étang,

d'un lac.

L'imagine mal qu'un galley de
beissone, un des composants des
pesticides, répandu sur d'un lac, sur
un rocher recouvert de six pouces de
terre, que le produit ne se répande
pas: dans ce dit lac, advenant une
pluie, ou en sol humide dans une
periode relativement courte.

Fin des années 50 début 60 à
cause de plusieurs horticulteurs empoisonnés
par des pesticides et à cause de dévelop-
pements inter-urbains soit la naissance
de petites villes constituées de maisons
unifamiliales, avec pelouses, fleurs, potagers
et arbustes, ainsi que l'usage incontrôlé
de nouveaux pesticides toxiques non-con-
trôlés. Le tout se résumant aux données
élémentaires sur l'étiquette des contenants.

Que la responsabilité de la compagnie
ou du fabricant se résumait à ce
qu'il était écrit sur l'étiquette. En somme
pas grand chose. Aucune spécification
de D₅₀. Tout au plus une tête de
mort avec deux os en croix.

Au Jardin Botanique de Montréal

aussi sur le grand nombre de vieillards adultes et enfants et que nous devons faire des applications de ces produits toxiques et qu'il existait un grand danger d'empoisonnement par contact cutané ou inhalation.

En sous suite à un accident fâcheux nous avons engagé des spécialistes de différentes formations afin d'étudier à fond les toxiques et leurs facies très restrictives contrôlées de leurs usages

Le groupe se composait :

- D'un docteur en phytopathologie
- D'un phytologiste
- D'un botaniste
- D'un biologiste
- D'un médecin chercheur
- D'agronomes tant du Ministère de l'Agriculture Provincial et Fédéral
- D'un horticulteur spécialisé
- D'un représentant du collège McDonald qui est une branche de l'Université McGill
- D'un représentant en recherche de l'Université de Montréal
- Quelques représentants de pépinières et de pommiculteurs.

De sericulteurs

D'un employé géant or chef de production,
chez W H Perron, pépiniériste turc canadien

D'un représentant de la Compagnie
Man Safety and Appliances qui
fabrique des masques et habits
protecteurs pour les mineurs, les
pompiers et autres usines de produits
chimiques toxiques

Des représentants de compagnies
fabriquant de pesticides, comme
Chipman, Dufort, Cih, Plant Products

Des représentants du Jardin Botanique
attirés à ce travail

Des représentants de syndicats F.T.O
C.S.N. et autres.

D'un représentant de La Commission
accident du travail aujourd'hui la C.S.S.T

En plus de beaucoup de documentation
et littérature issues des universités
américaines (dites States University)
autres agricultures comme Cornell, de
l'Oregon de la Californie.

Voici liste issue des Nations Unies de
tous les produits toxiques composantes
de pesticides de l'époque et leurs toxites.

Nous avons d'abord établi une
liste des produits commerciaux utilisés

Etudié leurs composantes

Etudié leur mode d'emploi

Etudié leurs façons d'applications

Etudié leurs résiduels toxiques
à court ou long terme.

Etudié leurs temps d'efficacité

Etudié et classé leurs toxites en D₁,
D₂, D₃

Sans oublier que si un produit
toxique tue 50% des animaux (en
laboratoire en utilisant des souris) traités
les 50 autres ne sont pas des
sujets d'exposition et qu'étant effectués
ils mourront à plus long terme, le pro-
duit étant cumulé dans leurs systèmes
et que cette fameuse enzyme qui permet
au système respiratoire d'opérer est
détruite à un certain pourcentage, ce
qui entrainera la mort par suffocation.

Il existe beaucoup de littérature
sur les effets nocifs et mortels des

des produits utilisés comme défoliants
lors de la guerre du Vietnam
et encore plus récemment sur l'utilisation
de pesticides mortels lors de la guerre
du Golf et des Bouds

Le soir du 19 Oct 2000 un post
de télévision montrait et commentait
les effets secondaires mortels à plus
ou moins longue échéance sur des G-1
soldats américains très robustes,
devenus impotents, presque légers
sans que l'on puisse leur apporter
un soulagement ou tout au moins
une vie acceptable, les médecins ne
pouvant leur prescrire des médicaments
adéquats. Seuls les êtres vivants peuvent repro-
duire cet enzyme.

Cela à la fin du séminaire
qui a duré 3 ans par des réunions
mensuelles, où chaque groupe concerné
était invité et qu'un tantôt toutes les
participants étaient présents, nous avons
établi des normes de sécurité lors
d'applications de "pesticides", herbicides,
phytoécides ayant en mémoire que tous

sont composés de 4 produits dont quelque-
fois certaines composantes sont plus toxiques
que le produit actif.

à savoir :

A) Le dit produit effectif ou agent actif.

B) Le diluant (kérosène ou dérivé du pétrole)

C) L'émollient (qui rend l'eau
plus fluide, lors
de l'application par
l'atomiseur, en gouttelettes
microscopiques.)

D) Le fixatif (qui permet de fixer
le produit sur les
sujets traités au moins
48 heures au cas de pluie.)

Il existe bien sur le contenant
certaines spécifications composantes mais
il se trouve aussi certaines faisant
"secret de compagnie"

Voilà pourquoi certains sont plus
efficaces que d'autres.

Classé de toutes ces rencontres
est né le C.P.V.Q

soit: Le Conseil des Productions Végétales
du Québec.

qui par la suite a émis des feuilletés
ou AGDEX, dont j'y ai inclus un
exemplaire dans le mémoire, traitant
des herbicides de l'époque.

Cela avec la collaboration de tous
ces participants et parts, chacun dans
leur domaine. Il a été établi des
normes très sévères sur leurs utilisations
selon le degré de toxicité des produits

Nous les avons classés d'abord
de 0.5 à 1000 selon leur toxicité 0.5
pour les plus dangereux et ainsi
de suite.

Nous avons établi le processus à
suivre, pendant les épandages ainsi
que l'habil protecteur et le port du masque
obligatoire.

Nous avons retenu les effets nocifs
résiduels à long et court terme.

Par la suite est née l'obligation
par Santé Sécurité au Travail de
posséder un permis d'achat pour les
utilisateurs. Un cours à suivre dans ce

ce domaine et une carte de compétence obligatoire pour les ouvriers exécutants, renouvelable tous les 3 ans, je crois, mais pas avant d'avoir suivi un cours complémentaire afin de connaître ou perdre connaissance des nouveaux produits.

Malheureusement certaines entreprises n'y sont pas contraintes.

En revenant au GARLON-4 utilisé par l'Hydro-Québec comme phytocide défoliant, il est écrit par le fabricant dans les "RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT" et je cite : Ce produit est très toxique pour les poissons. On ne jamais l'étendre au-dessus des lacs, des cours d'eau, et qu'il est résiduel toxique jusqu'à 9 mois dans les feuilles mortes ou sédiments en eau froide au fond des lacs.

Contient des fumigants toxiques et classés comme produits dangereux. Il affecte les voies respiratoires

LE TRICOPYR =

Un des composants du GARLON-4
Poison systémique mobile dans le

sol, contenant l'eau de surface suite à la dérive, au lessivage et aux retombées lors cible à cause des vents. Il ruisselle et se filtre à travers le sol dans l'eau souterrain. Il s'accumule dans les sédiments. Sa solubilité dans l'eau est 15 fois plus grande que d'autres phytocides.

Selon LESSIEUR - 1996 - IN.

UTILISATION des phytocides dans les entreprises d'énergie électrique au Québec
ETAT de situation CPSEG - 1998.

Document déposé GENE - 103

L'HYDRO se sert de d'autres phytocides dont l'aérial suivant :

- TORDON = 101 = 2,4-D / PICLORAME
- 2-4-D / 2-4-DP
- DYCER : dicamba
- HERBEC-20P : TEBUTHURION
- EZ-JECT et RONDUPS : GLYPHOSATE
- SIMADIX : SIMAZINE

Le deuxième nom est la composante active
Le premier leur noms commerciaux
Et voici en résumé leurs effets

nocifs et toxiques sur les écosystèmes
les êtres humains et êtres vivants

A/ D'abord ce sont tous des poisons
nocifs et toxiques pour tous les êtres
vivants à court ou long terme

B/ Ils contaminent l'eau / L'EAU POTABLE.

C/ Ils contaminent l'eau de surface.

D/ Ils contaminent la roffe phéatiguo

E/ Ils contaminent l'eau des puits
en s'infiltrant dans le sol.

F/ Effets à long terme sur les voies
respiratoires (les fameuses enzymes

G/ Les gènes, le foie

H/ Potentiellement cancérigènes

I/ Très soluble dans l'eau.

J/ Le DYCFLER/DICAMBA : Un des phytocides
les plus mobiles dans le sol.

- k/ Certaines autres détruisent les globules rouges.
- l/ D'autres demeurent dans l'eau sans plutôt que de s'absorber au sol.
- m/ Il arrive aussi que ces produits nocifs et toxiques s'accumulent dans les poissons qui deviennent impropres à la consommation sans qu'on puisse le savoir.

n/ Les produits appelés phytocides/herbicides s'étendent par la suite bien au delà des surfaces de par leur action cinétique dans la biosphère; ils voyagent dans l'air, ^{la brume} le sol, l'eau et le réseau alimentaire les contaminant tous. Ils ne connaissent pas de frontières.

D'ailleurs le BAPE s'est déjà prononcé 4 fois contre l'usage des phytocides par l'Exécutif Québec.

o/ Par l'usage de tous ces produits et des exigences réglementaires différents il y a risque d'incohérence.

La problématique

La société Hydro-Québec désire ériger une ligne de transport électrique haute-tension Grand Breuil / Vignay sur le territoire de la municipalité de Beberdeau plus précisément dans le secteur du Lac à la Soutie.

4. ANALYSE

- 1^{er} Considérant que le dit projet prévoit que la ligne de haute-tension sera construite dans les environs du Lac à la Soutie.
- 2^e Considérant qu'une coupe forestière à nue sera effectuée sur une largeur approximative de 60 mètres.
- 3^e Considérant que la zone comprise sous la ligne de haute-tension fera les frais par la suite d'un entretien régulier à l'aide de phytocides.
- 4^e Considérant qu'aucune garantie ne peut être offerte que les écosystèmes

en places ne soient perturbés ou détruits par cette implantation

5/ Considérant que le Lac à la Source est un secteur de villégiature important pour la municipalité.

6/ Considérant que l'érection d'une ligne de transport électrique haute tension dans le secteur créera une pollution visuelle intolérable

7/ Considérant que le Lac à la Source sert de bassin d'alimentation en eau potable à l'ensemble de la municipalité et que celui-ci doit être judicieusement protégé contre tous risques de contamination

8/ Considérant qu'Hydro-Québec peut construire cette ligne électrique dans d'autres secteurs moins à risque

9/ Considérant que la majorité de la population de la municipalité d'Huberdeau s'est prononcée contre le projet d'implantation

Voici mes recommandations et sans préjudices

De refuser qu'Hydro-Québec procède

à l'érection d'une ligne de transport
électrique à haute tension sur le territoire

D'appuyer le regroupement d'APEHL

dans ses efforts pour s'objecter à la cons-
truction de cette ligne de transport.

Il considère l'état précaire où se
trouvait le bassin d'eau potable du
Lac à la suite de causal du danger
de pollution par l'emploi de pesticides.

Il recommande au BAPE de
dire NON tout simplement à l'im-
plantation de la ligne à haute tension

Il s'en est signé

Palmer Johnson

En mon nom personnel citoyen d'Huberdeau

et comme Président du C.C.U. de la municipalité
d'Huberdeau

ainsi que membre de l'APEHL.

Il vous suis reconnaissant de
m'avoir écouté.